

2^{ème} Fête de l'été

Samedi 10 juin 2023

INSCRIPTION ARTISTES

Règlement

- **ARTICLE 1**

« la 2^{ème} fête de l'été » est organisée par la Ville de Montfarville, l'association Promotion Culturelle Montfarvillaise et d'autres associations ainsi que l'école Guillaume de Normandie. *Le but est de créer une animation culturelle sur la commune, de promouvoir les artistes qui exposeront dans le bourg de Montfarville. Le projet d'école sera sur l'art. Un Quiz pour les enfants s'effectuera près des exposants et leur art et permettra de gagner des livres.*

- **ARTICLE 2**

Toute forme d'expression pourra être représentée : peintures, dessins, jardins miniatures, photographies, carnets de voyage, sculptures...

- **ARTICLE 3**

L'association PCM (Promotion Culturelle Montfarvillaise) prend en charge la communication de toute l'exposition sur tous ses supports de communication.

- **ARTICLE 4**

L'association Promotion Culturelle Montfarvillaise désignera un responsable de l'exposition. L'association se réserve le droit de choisir l'emplacement de votre stand qui sera à l'extérieur de tout bâtiment. Les participants à l'exposition ne seront pas en mesure de la contester.

Il y aura un point d'accueil devant la mairie et vous recevrez un plan du bourg et votre emplacement.

- **ARTICLE 5**

Les exposants qui souhaitent vendre leurs œuvres le peuvent sans contrepartie à l'association . Votre emplacement sera gratuit.

La présence de l'exposant est impérative pendant toute la durée de l'exposition.

- **ARTICLE 6**

Les inscriptions seront reçues au plus tard le 1 mars 2023 au siège social de Promotion Culturelle Montfarvillaise 23 rue des Hougues 50760 Montfarville

ou par mail au promotionculturellemontfarvill@gmail.com, puis vous serez en liaison également avec la directrice de l'école pour la préparation du quiz en relation avec votre art.

- **ARTICLE 7**

L'exposition étant ouverte au public de 11 h à 18h

L'entrée est libre et gratuite pour les visiteurs.

Les exposants s'installeront dès 10h

- **ARTICLE 8**

De 18h à 19h, les artistes rangeront leur espace et le laisseront propre.

- **ARTICLE 9**

Chaque artiste apporte son propre matériel tables, divers supports et est responsable de ses œuvres
Vous pourrez faire des démonstrations ou ateliers pour enfants ou adultes

- **ARTICLE 10**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou avarie de quelque nature que ce soit, concernant l'œuvre exposée. Les frais d'assurance sont à la charge de l'artiste exposant.

- **ARTICLE 11**

Il y aura la possibilité de se restaurer sur le terrain des sports situé derrière le nouveau cimetière midi et soir. Dès 18h30 l'association PCM offrira l'apéritif, puis il y aura un concert gratuit. Une aire de piquenique se situera sur le terrain des sports.

- **ARTICLE 12**

La participation à cette exposition implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.

Nom

Prénom

Activités artistiques

N° tel

Email

RENSEIGNEMENTS

Promotion Culturelle Montfarvillaise
promotionculturellemontfarvill@gmail.com

02 33 43 20 68